

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 5 JUIN 2026

Délibération n° 2026-06-09

Objet de la Délibération :

Demande de subvention au Département des Hautes-Alpes pour le voyage scolaire de l'école du plan d'Ergue.

Présidence de M. Rémi ROUX,
Maire de L'Argentière-La Bessée

19 membres en exercice dont :

4 absents et représentés : Céline BLANCHET qui donne procuration à Sylvia VIGNE, Marion NICOLAS qui donne procuration à Benjamin SÉMIOND, Loïc RICHARD qui donne procuration à Rémi ROUX, Laurent THOUVENOT qui donne procuration à Jean-Pierre RIPPERT

15 présents : Rémi ROUX, Marie-Laure MARFOURE, Benjamin SÉMIOND, Marie GUIMBERT, Denis FRASSIN, Françoise BRUNET, Sébastien FERRUS MACHADO, Grégory TARDY, Sylvia VIGNE, Michel LAPALUS, Stéphanie PERSICOT, Cédric MIGLIACCIO, Jean-Pierre RIPPERT, Alice PRUD'HOMME, Alain SANCHEZ

Date de convocation :
1^{er} JUIN 2026

Secrétaire de séance : Sébastien FERRUS MACHADO

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier relatif au voyage scolaire auquel ont participé 23 élèves de l'école maternelle du plan d'Ergue, du 07 au 10 avril 2026 en centre de montagne à la Seyne les Alpes. Ce dossier a été déposé par la Directrice de l'école à l'Education Nationale qui a rendu un avis favorable, puis a été transmis au Département des Hautes-Alpes afin de solliciter une subvention venant en complément de celle déjà attribuée par la commune.

Vu la délibération numéro 2026-02-10 en date du 25 février 2026 et fixant la subvention communale à 150 € par élève participant à ce voyage scolaire ;

Vu le courriel du Département en date du 30 avril 2026, demandant à la commune de prendre une délibération à son prochain conseil municipal afin de solliciter une subvention auprès du Département dans le cadre des aides à la jeunesse pour les voyages scolaires ;

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix pour) :

- Approuvent le projet qui leur a été présenté, à savoir un voyage scolaire bénéficiant à 23 élèves en centre de montagne à la Seyne les Alpes.
- Approuvent le plan de financement suivant :

Dépenses	Recettes
Hébergement avec activités et repas : 6 130.30 €	Commune : 150 € x 23 = 3 450 €
Transport : 548 €	Département : 11 € x 23 = 253 €
	Coopérative scolaire et familles : 2 975.30 €
Total : 6 678.30 €	Total : 6 678.30 €

- Sollicitent l'attribution d'une aide publique auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes à hauteur de 11 €/ élève ayant participé au voyage scolaire (11 * 23 = 253 €),
- Donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents et actes relatifs à ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 5 JUIN 2026.

Le Maire,
Rémi ROUX